

Dans l'entretemps de l'invention du « devoir de mémoire »

Sébastien Ledoux (Paris 1)

Il est régulièrement affirmé dans le champ scientifique que l'invention du *devoir de mémoire* remonte à la fin de la Seconde Guerre mondiale, exprimant pour les témoins rescapés la volonté de transmettre l'expérience génocidaire. La référence à Primo Levi, désigné comme l'auteur du terme, est régulièrement invoquée, confirmant ce cadre historique¹. Pour autant, à l'appui d'un examen approfondi de différentes sources réalisé sur plusieurs années dans le cadre d'une recherche doctorale, on constate que le néologisme *devoir de mémoire* est apparu ailleurs pour se référer à autre chose. Une telle recherche consacrée à l'analyse historique du terme a ainsi entraîné pendant l'enquête la mise à jour d'espacements en démêlant l'opération historique établissant son invention, de la mémoire discursive du terme.

Si le *devoir de mémoire* a fait l'objet de débats en histoire² ou en philosophie de l'histoire³, aucune étude historique approfondie n'avait été réalisée avant notre enquête. Celle-ci s'est appuyée au départ sur des textes écrits par des historiens de la Seconde Guerre mondiale, à la fin des années 1990 et au début des années 2000, qui font mention de ses origines. Celui d'Olivier Lalieu paru dans la revue *Vingtième siècle* en 2001, intitulé significativement « L'invention du “devoir de mémoire” », a rapidement retenu notre attention⁴. Face à la multiplication de ses usages et de ses locuteurs sur la scène sociale, l'historien souhaitait alors avec cet article situer le cadre historique de son énonciation originelle. Sans évoquer de traces archivistiques du terme, Olivier Lalieu affirmait dès le début de son texte que ce slogan « dans son acception première, s'applique avant tout au génocide juif et au système concentrationnaire nazi⁵ ». Le groupe des déportés était présenté comme auteur et porteur de

¹ Dernier exemple en date, l'historien Patrick Garcia évoque en 2015 le *devoir de mémoire* en précisant : « formule, rappelons-le, forgée par Primo Levi pour appeler les anciens déportés à témoigner », Patrick Garcia, « Mémoire », dans Claude Gauvard et Jean-François Sirinelli (dir.), *Dictionnaire de l'historien*, Paris, PUF, 2015, p. 452.

² Voir par exemple Thomas Ferenczi (dir.), *Devoir de mémoire, droit à l'oubli ?*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2001.

³ En particulier Paul Ricœur, *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2000, et Emmanuel Kattan, *Penser le devoir de mémoire*, Paris PUF, 2002.

⁴ Olivier Lalieu, « L'invention du “devoir de mémoire” », *Vingtième siècle*, n° 69, janvier-mars 2001, p. 83-94.

⁵ *Ibid.*, p. 83.

cette notion signifiant l'intention de transmettre l'expérience des camps de la mort. S'il prenait soin de distinguer le terme de la notion, l'opération qu'Olivier Laliou effectuait entremêlait en fait les deux, d'abord avec l'usage des guillemets entourant le terme à la fois dans le titre et le corps du texte, ensuite par le résumé de l'article présenté dans la revue, celui-ci indiquant que « l'expression "devoir de mémoire", si courue aujourd'hui, s'est affichée dès après la Libération dans le mouvement associatif des déportés⁶ ». L'entretien d'Annette Wieviorka sur le site d'information *Rue 89* réalisé au début de notre recherche confirmait cette lecture historique du terme. L'historienne, ancienne directrice de thèse d'Olivier Laliou, y affirmait que « cette expression s'est popularisée en France jusqu'à devenir comme un slogan avec le procès Barbie, en 1987. Elle existait certes avant, et était notamment utilisée par les déportés pour évoquer ceux qui étaient morts dans les camps⁷ ».

Un certain nombre d'indices concordants venaient asseoir cette généalogie du terme avec cette fois une référence d'auteur. Les remarques d'Henry Rousso à la fin du procès Papon (1998) étayaient celle-ci en évoquant Primo Levi comme étant à l'origine du terme. Dans les médias et dans un livre d'entretien, l'historien considérait que la signification du devoir de mémoire avait été dénaturée en le transformant en « morale de substitution ». Il y avait selon lui une nécessité de revenir à son sens premier, en rappelant qu'« à l'origine, l'injonction au "devoir de mémoire", née de la plume de Primo Levi, était inscrite dans la continuité même de l'événement. Elle était un appel aux survivants à témoigner [...] »⁸.

Non seulement ces déclarations d'historiens renommés nous enjoignaient sans hésitation de nous tourner de ce côté-là de l'histoire, mais des avis d'autorité lors d'entretiens (Pierre Nora⁹) ou lors de la présentation de notre sujet de thèse dans le cadre de séminaires (Marie-Claire Lavabre, Sophie Wahnich) nous imposaient également cette référence à Primo Levi. Il y avait à l'évidence un savoir partagé par des spécialistes au sein de la communauté scientifique sur ce sujet.

Nous découvrons par ailleurs au fil des recherches que cette association entre le syntagme *devoir de mémoire* et Primo Levi avait valu à Paul Ricœur de vives attaques lorsqu'en 2000, il écrivit dans un texte publié par *Le Monde* qu'il donnait sa préférence à la notion de

⁶ Résumé de « L'invention du "devoir de mémoire" », *Vingtième siècle*, n° 69, janvier-mars 2001, p. 233.

⁷ Entretien d'Annette Wieviorka, 1er janvier 2009, *Rue 89*.

⁸ Henry Rousso, *La Hantise du passé*, entretien avec Philippe Petit, Paris, Textuel, 1998, p. 42. Voir également son entretien au *Monde*, 7 avril 1998.

⁹ En dehors de cet entretien effectué en septembre 2009 dans lequel il évoque Primo Levi à l'origine du terme, Pierre Nora écrit également dans un texte publié par *Libération* en 2011 que l'expression *devoir de mémoire* « est née avec Primo Levi, de la volonté des rescapés de rester fidèles au souvenir des morts dans les camps », *Libération*, 5 avril 2011.

« travail de mémoire » plutôt qu'à celle de « devoir de mémoire »¹⁰. De nombreuses réactions se firent jour dans les semaines et les mois qui suivirent pour dénoncer cette préférence perçue comme une grave mise en cause de la nécessaire remémoration de la Shoah. La figure morale de Primo Levi fut lors mobilisée comme argument d'autorité¹¹.

Nos recherches ont pu établir que le point de départ de cette association entre l'écrivain italien rescapé d'Auschwitz et le *devoir de mémoire* est la parution en janvier 1995, à l'occasion des commémorations du Cinquantième anniversaire de la libération d'Auschwitz, d'un petit livre intitulé *Le Devoir de mémoire* avec pour auteur désigné Primo Levi¹². Il s'agissait de la publication d'un entretien enregistré sur magnétophone le 27 janvier 1983 par deux historiens de l'Université de Turin, Anna Bravo et Federico Cereja¹³. Cet entretien avait été effectué dans le cadre d'une grande enquête d'histoire orale entreprise à partir de 1982 dans le Piémont par l'Associazione Nazionale Ex Deportati (ANED), le Conseil régional du Piémont, et le département d'Histoire de l'Université de Turin, pour recueillir le témoignage de plus de deux cents déportés piémontais. L'enquête donna lieu à la publication d'un ouvrage préfacé par Primo Levi lui-même¹⁴. L'entretien concernant seulement Primo Levi a d'abord été publié en Italie en 1989, soit deux ans après sa mort, sous le titre « Ex deportato Primo Levi : un'intervista¹⁵ », avant d'être traduit et édité en France en 1995 dans la collection des Mille et une nuits. Or, le terme *devoir de mémoire* est tout à fait absent de cet entretien. Le titre *Le Devoir de mémoire* a en fait été choisi par les éditeurs Natta Rampazzo et Maurizio Medico pour cette publication française¹⁶. Dans aucun autre écrit de Primo Levi ne se trouve la trace d'une expression correspondant en français à *devoir de mémoire*¹⁷. Si la

¹⁰ Paul Ricœur, « L'écriture de l'histoire et la représentation du passé », *Le Monde*, 15 juin, 2000. Pour l'articulation de ces notions chez le philosophe, voir François Dosse, « Lieux, travail, devoir de mémoire chez Paul Ricœur », dans Myriam Revault d'Allonnes et François Azouvi (dir.), *Ricœur*, 2, Cahiers de L'Herne, Seuil, 2004, p. 151-184.

¹¹ Entre autres exemples, le politologue Raphael Draï estime ainsi que « Paul Ricœur ne peut ignorer qu'en attaquant le "devoir de mémoire", il met en cause Primo Levi », Raphaël Draï, « Mais que veut dire Paul Ricœur ? », *L'Arche*, n° 511, septembre 2000, p. 17.

¹² Primo Levi, *Le Devoir de mémoire*, Paris, Éditions Mille et une nuits, 1995.

¹³ L'entretien a fait l'objet d'une nouvelle publication en 2014 sous un nouveau titre : *La Zone grise. Entretien avec Anna Bravo et Federico Cereja*, traduit de l'italien par Martin Rueff et Celia Lévi, Paris, Payot, coll. « Manuels Payot ».

¹⁴ Anna Bravo et Daniela Jalla (dir.), *La Vita offesa, Storia et memoria dei Lager nazisti nei racconti di duecento sopravvissuti*, Milan, Franco Angeli, 1986.

¹⁵ Publié dans la revue *La Rassegna Mensile di Israel*, vol. LVI, n° 2-3, mai-décembre 1989, p. 299-330. Il a été réédité depuis : Anna Bravo et Federico Cereja, *Intervista a Primo Levi, ex deportato*, Turin, Einaudi, 2011.

¹⁶ Entretien avec Natta Rampazzo, 17 novembre 2009.

¹⁷ L'expression employée par les anciens déportés italiens était plutôt *devoir de témoigner (dovere di testimoniare)*. Primo Levi a participé les 28-29 octobre 1983, à Turin, à un congrès organisé par la région du Piémont et l'ANED, qui avait pour titre l'intitulé suivant : « Il dovere di testimoniare. Perché non vada perduta la memoria dei Campi di annientamento della criminale dottrina nazista¹⁷ ». Les actes du congrès sont publiés l'année suivante : *Il Dovere di testimoniare*, Franco Angeli, Milan, 1984.

notion de devoir de mémoire parcourt toute son œuvre¹⁸, Primo Levi lui-même affirmant dans un entretien donné à la télévision italienne en 1985 que « la mémoire est un devoir¹⁹ », l'expression *stricto sensu* n'a pas été employée par l'ancien déporté d'Auschwitz. Pour autant, le statut d'auteur est établi dès la parution du livre en 1995 par divers journaux français, ce qui a pu laisser croire qu'il était lui-même l'auteur du titre, et conséquemment de l'expression²⁰. De fait, l'association *devoir de mémoire*/Primo Levi circule ensuite très rapidement, y compris dans le champ scientifique²¹. Cette association prend une forme nouvelle à la fin des années 1990, alors que les usages du terme se multiplient pour évoquer d'autres faits historiques (traites et esclavage, 17 octobre 1961, génocides des Arméniens et des Tutsis au Rwanda). La référence à Primo Levi a pour fonction d'offrir à *devoir de mémoire* un sens originel, l'obligation de témoigner pour les rescapés des camps de la mort au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. C'est dans ce cadre précis qu'Olivier Laliou établit avec l'article déjà cité, publié dans une revue scientifique de référence, l'invention historique du *devoir de mémoire*.

Qu'ils s'agissent de Primo Levi ou des associations de déportés, l'argument de la preuve étymologique a été depuis maintes fois repris par différents auteurs qui « se réfèrent à l'origine des mots où est censée reposer la vérité de leur sens²² » pour légitimer leur critique d'une expression qui aurait été depuis la fin des années 1990 largement dénaturée, voire instrumentalisée²³. Cet argument a connu une assez large diffusion puisqu'on peut le retrouver aussi bien sur des forums d'internautes²⁴ que dans des courriers de lecteurs de

¹⁸ Citons, entre autres exemples, ce passage d'un texte écrit en 1982 : « De retour en Italie, j'ai commencé à écrire sans plan, sans souci de style, [...]. Je ne me rendais pas compte, je n'en avais pas non plus l'intention, que j'écrivais un livre : j'avais le sentiment de remplir un devoir, de rembourser une dette envers mes compagnons morts, et de satisfaire un besoin », dans « Itinéraire d'un écrivain juif », publié dans *L'Asymétrie et la vie*, traduit de Nathalie Bauer, Paris, Robert Laffont, coll. « Pavillons », 2004, p. 270.

¹⁹ « La memoria è un dovere », entretien du 3 février 1985 retranscrit dans Gabriella Poli et Giorgio Calcagno, *Echi di una voce perduta. Incontri, interviste e conversazioni con Primo Levi*, Milan, Mursia, 1992, p. 173.

²⁰ Le journaliste du *Monde* Nicolas Weill évoque le 20 janvier 1995 « un inédit de Primo Levi : le Devoir de mémoire ». Quelques mois plus tard, le même journal présente une liste de « petits chefs-d'œuvre comme Le Devoir de mémoire de Primo Levi », *Le Monde*, 4 novembre 1995.

²¹ Voir Muriel Gallot, « Primo Levi, de Tirésias à la Gorgone », *Littératures*, n° 33, automne 1995, p. 199 ; et la biographie de Myriam Anissimov, *Primo Levi ou la tragédie d'un optimiste*, Paris, J-C Lattès, 1996, p. 509.

²² Marie-Anne Paveau, *Les Prédiscours, Sens, mémoire, cognition*, Paris, Presses Sorbonne, 2011, p. 146.

²³ Entre autres exemples : Jean-Pierre Rioux, « Devoir de mémoire, devoir d'intelligence », *Vingtième siècle*, n° 73, 2002, p. 163 ; Pascal Bruckner, *La Tyrannie de la pénitence : essai sur le masochisme occidental*, Paris, Grasset, 2006, p. 181-182.

²⁴ « Le devoir de mémoire, son inventeur si j'ose dire, Primo Levi, le définit très bien. Il ne s'agit en aucun cas d'un devoir de commémoration, mais d'un devoir pour les survivants des camps, et plus généralement pour la société de l'après-guerre de témoigner », post sur la page de discussion de l'article « Devoir de mémoire » sur Wikipedia, 17 février 2008, qui fait suite à la proposition de Nicolas Sarkozy de confier la mémoire des 11.000 enfants juifs exterminés aux élèves de CM2.

magazine²⁵. L'enquête que nous avons menée auprès d'enseignants du secondaire en 2007-2008 sur le devoir de mémoire marquait elle aussi une imbrication étroite entre le syntagme et la Shoah²⁶. À la question à quelle(s) période(s) les enseignants interrogés associaient le terme, le génocide des Juifs fut l'évènement le plus cité spontanément avec des commentaires qui témoignent de l'imprégnation de l'association :

- « Ce qui vient spontanément à la mémoire, c'est la Shoah, spontanément ». Puis, il lui a été demandé si elle voyait d'autres périodes associées. Perplexité de la personne qui répond, embarrassée : « C'est-à-dire... devoir de mémoire... vous me parlez... des juifs... ou pas ? ».
- « Spontanément le devoir de mémoire en tant que telle, la définition, parce que moi, la définition, elle est relativement cadrée, c'est la Shoah ».
- « Pour moi, c'est né essentiellement de la Shoah ».
- « Par rapport à la période, clairement c'est la Deuxième Guerre mondiale, clairement c'est la Deuxième Guerre mondiale. Et dans la Deuxième Guerre mondiale, l'extermination des Juifs. C'est très clair que c'est ça. Et d'ailleurs en dehors de ça, je vois mal le terme exister en dehors de ça ».

L'ensemble de ces traces que nous rassemblions, écrites et orales, scientifiques ou non, nous indiquait clairement que la Shoah et/ou Primo Levi constituaient le cadre référentiel des origines du *devoir de mémoire* jusqu'à nos jours.

Si la référence à Primo Levi s'avérait erronée, il nous revenait de chercher le terme dans les archives d'associations d'anciens déportés. Cette nouvelle enquête nous a notamment conduits vers le fonds d'archives de l'Amicale des Anciens Déportés Juifs de France (AADJF), association créée en 1945. Son dépouillement a été l'occasion de consulter le journal de l'association, *Le Déporté juif*, mais également des journaux d'autres associations de déportés, que l'AADJF recevait épisodiquement²⁷. D'autres documents ont été également examinés, notamment les discours commémoratifs, les brochures officielles et les correspondances de l'association. De très nombreux documents venant d'autres associations et adressés à l'AADJF ont aussi été parcourus²⁸. L'attention portée au vocabulaire utilisé

²⁵ « Et c'est ici en France, que je demande que soit fait le travail de mémoire (et non ce "devoir de mémoire" tellement dévoyé que Primo Levi ne s'y reconnaîtrait pas) », *L'Express* n° 2958, 13 mars 2008, « Forum des lecteurs », p. 36.

²⁶ Les résultats de cette enquête ont été publiés dans notre livre *Le « devoir de mémoire » à l'école. Essai d'écriture d'un nouveau roman national*, Sarrebruck, Éditions universitaires européennes, 2011.

²⁷ *Le Patriote résistant* (Fédération nationale des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes, FNDIRP), *L'Amicale de Mauthausen* (Amicale des déportés et familles de Mauthausen), *Après Auschwitz* (Amicale des Anciens Déportés d'Auschwitz), *N'oublions jamais !* (Amicale de Neuengamme)

²⁸ La correspondance avec les autres associations et Comités est considérable. Citons l'Amicale des Déportés

dans ce corpus a permis de relever l'omniprésence des mots « devoir » et « mémoire », qui pouvaient être parfois présents à l'intérieur d'une même phrase : « Notre devoir, à nous, les survivants des camps d'extermination, est d'œuvrer pour défendre la mémoire de nos camarades disparus et de leur martyr²⁹ ». La présence dans les discours associatifs d'un « devoir » pour le « survivant » de rendre hommage à la « mémoire » des disparus correspondait à une composante essentielle de l'identité du « témoin oculaire » de la déportation³⁰. Cependant, aucune trace du syntagme *devoir de mémoire* n'a été retrouvée lors de cette enquête avant les années 1990, ce qui ne pouvait être son point d'origine.

Une question - assez naïve - nous taraudait. Comment pouvait-on voir affirmer un fait depuis une dizaine d'années dans des ouvrages, des revues et des médias par des chercheurs faisant autorité, sans que ce fait ait pu à aucun moment être vérifié ? Ce qui nous intéressait surtout n'était pas tant d'avoir débusqué une erreur dans le discours scientifique, mais de comprendre les mécanismes de sa production et de sa circulation. Comment interpréter en particulier ce décalage entre les affirmations d'historiens, statuant depuis la fin des années 1990 la genèse du terme dans la transmission de l'expérience concentrationnaire et génocidaire par la voix de Primo Levi ou de celle des déportés, et le silence des archives ? La notion de mémoire discursive développée en analyse du discours à partir des travaux de Mikhaïl Bakhtine³¹, et plus récemment celle de mémoire interdiscursive élaborée par Sophie Moirand³², ont permis dans un premier temps de prendre en compte les processus de mémorisation de la mise en histoire du terme *devoir de mémoire*, à l'œuvre depuis la fin des années 1990. « Habité³³ » par une référence historique dominante - la persécution et l'extermination des Juifs de France,

d'Auschwitz et de Haute-Silésie, l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance (ANACR), la Fédération nationale des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes (FNDIRP), l'Union des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs, l'Amicale des Juifs Anciens Résistants (AJAR), le Conseil Représentatif des Institutions Juives de France (CRIF), le Consistoire israélite de France, le Comité national du Souvenir des fusillés du Mont-Valérien, le Comité international d'Auschwitz, la Fédération Internationale des Résistants (FIR), AADJF, 928/30.

²⁹ Michel Simon, « Pour que leurs sacrifices ne soient pas oubliés », *Amicale de Mauthausen*, n° 54, octobre 1956, p. 1.

³⁰ Nous renvoyons à la partie consacrée à Primo Levi dans Renaud Dulong, *Le Témoin oculaire. Les conditions sociales de l'attestation personnelle*, Paris, EHESS, 1998, et à Jean-François Chiantaretto, « Le témoignage et la figure du survivant-témoin. Une approche plurielle : réflexions à partir de Primo Levi », *L'évolution psychiatrique*, vol. 66, n° 3, 2001, p. 436-447.

³¹ Voir les travaux de Jean-Jacques Courtine, notamment « Le tissu de la mémoire : quelques perspectives de travail historique dans les sciences du langage », *Langages*, n° 114, juin 1994, p. 5-12.

³² Voir notamment « Les lieux d'inscription d'une mémoire interdiscursive », dans *Le Langage des médias : discours éphémères ?*, L'Harmattan, Paris, 2003, p. 83-111 et « La circulation interdiscursive comme lieu de construction de domaines de mémoire par les médias », dans Juan Manuel Lopez Munoz, Sophie Marnette et Laurence Rosier (dir.), *Le Discours rapporté dans tous ses états*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 373-385.

³³ Pour Bakhtine, « tout membre d'une collectivité parlante trouve, non pas de mots neutres, libres des appréciations et des orientations d'autrui, mais des mots habités par des voix autres [...] Sa pensée ne rencontre que des mots déjà occupés », *La Poétique de Dostoïevski*, trad. du russe par Isabelle Kolitcheff, rééd., Paris, Éditions du Seuil, 1970 [1929], p. 263.

avec la complicité de Vichy - construite au cours de cette décennie³⁴, le terme s'est trouvé par la suite inscrit dans une narration historique avec comme point d'origine la transmission de l'expérience concentrationnaire et génocidaire. La circulation de ce schéma narratif s'est opérée en traversant de manière dialogique les différents champs discursifs (média, scientifique, internet), pour s'imposer comme une référence commune. C'est donc en interrogeant empiriquement diverses sources orales et écrites que l'imprégnation dans la mémoire des contemporains de l'association entre les origines du *devoir de mémoire* et la transmission du génocide des Juifs s'est révélée suffisamment large pour que nous puissions y déceler le résultat d'une mémorisation interdiscursive opérée sur l'expression. Constituée au fil des discours, une mémoire du terme s'est façonnée sans que ses locuteurs eux-mêmes en aient été vraiment conscients, « parce que les rappels mémoriels fonctionnent souvent à l'insu des locuteurs et que les mémorisations échappent partiellement à la conscience des sujets³⁵ ».

Dans l'intention d'historiciser l'expression *devoir de mémoire*, c'est de façon imprévue la présence de sa mémoire qui a ainsi surgi. Une mémoire du terme partagée également par les acteurs scientifiques qui avaient pleinement participé à l'élaboration d'un récit présenté comme un savoir. Si nous utilisons la notion de récit pour évoquer cette invention des origines du *devoir de mémoire* à la fin des années 1990, c'est dans le sens où ce récit biographique référé à la transmission de la Shoah a permis la « mise en intrigue » d'un terme devenu omniprésent dans l'espace public. Cette invention historique nous renvoyait aussi à la puissance évocatrice du récit des origines. Les recours au *devoir de mémoire* pour évoquer le génocide des Juifs et/ou énoncer une position face aux enjeux dont l'événement était porteur, lui ont forgé au fur et à mesure une identité narrative avec des points de référence d'auteur (« Primo Levi »), de groupes sociaux (« les déportés »), d'événements fondateurs (« Shoah », « déportation »), et une mise en intrigue (sens originel du terme dévoyé ensuite par sa popularisation). La construction d'un tel récit a été rendue possible par l'indistinction qui s'est couramment produite entre le terme et la notion. La notion nourrissant une réflexion plus globale sur la prévention des crimes contre l'humanité, différents locuteurs ont désigné le crime génocidaire à l'encontre des Juifs comme la matrice de l'invention langagière.

D'une certaine manière, en considérant que « la fonction symbolique de l'écriture historique permet à une société de se situer en se donnant un passé dans le langage³⁶ », le discours

³⁴ Pour l'analyse historique de ce cadre référentiel, nous renvoyons à notre étude, « *Devoir de mémoire* ». *Une formule et son histoire*, Paris, CNRS Éditions, 2016.

³⁵ Sophie Moirand, *Les Discours de la presse quotidienne. Observer, analyser, comprendre*, Paris, PUF, 2008, p. 134.

³⁶ F. Dosse, « Michel de Certeau et l'écriture de l'histoire », *Vingtième siècle*, n° 78, avril-juin 2003, p. 148.

historique a finalement assumé l'une de ses fonctions en participant à la construction de ce récit. Dans le même temps, en tant qu'« écriture performative ³⁷ », les références des historiens cités ont contribué à *faire* la généalogie du *devoir de mémoire* reprise ensuite par d'autres. Cette mise en récit biographique s'est élaborée au moment même où le *devoir de mémoire*, comme notion et comme expression, devenait un problème public au sein d'un espace scientifique, intellectuel, et militant. Or, l'apparition d'un problème public « se joue dans une dynamique de production et de réception de récits descriptifs et interprétatifs ainsi que de propositions de solutions. Ces récits [...] engagent des connaissances de sens commun, préjugés et stéréotypes entre autres, partagés par ses producteurs et ses récepteurs³⁸ ». Ce n'est donc pas finalement si surprenant que le discours scientifique n'ait pas acquis une certaine autonomie vis-à-vis de la production et de la circulation du discours des origines sur le *devoir de mémoire*. Les acteurs scientifiques, et, en premier lieu les historiens, ont en effet pleinement participé à cette « phase de problématisation³⁹ » concernant le *devoir de mémoire* à partir du milieu des années 1990⁴⁰. En attirant l'attention sur une situation anormale, ils ont justement pris part à la production d'un « récit interprétatif » du *devoir de mémoire*, engageant « des connaissances de sens commun ». Ces connaissances de sens commun concernant les origines du *devoir de mémoire* ont été évoquées à de nombreuses reprises lors de l'enquête auprès des enseignants, ou lors des entretiens et des observations effectuées. En définitive, la construction de l'invention historique du terme dans le discours scientifique semble avoir progressivement évolué vers un savoir relevant du sens commun⁴¹. Si des contemporains ont pu au cours de la période signaler que l'expression était tombée dans le langage ordinaire, le discours sur ses origines s'est retrouvé dans le même temps enfermé dans un « objet(s) préconstruit(s) dans et par le langage commun⁴² ».

³⁷ Michel de Certeau, *L'Écriture de l'histoire*, rééd., Paris, Gallimard, coll. « folio histoire », 2002 [1975], p. 122.

³⁸ Daniel Céfai, « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques ». *Réseaux*, vol.14, n° 75, 1996, p. 47.

³⁹ Pierre Muller et Yves Surel, *L'Analyse des politiques publiques*, Paris, Montchrestien, 2000, p. 57.

⁴⁰ Voir Éric Conan et Henry Rousso, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, rééd., Paris, Gallimard, coll. « folio Histoire », 2001 [1994].

⁴¹ Citons Jean-François Theullot qui écrit en 2005 : « On peut **raisonnablement** [nous soulignons en gras] penser que l'expression "devoir de mémoire" a d'abord été employée dans le contexte des réflexions sur la Shoah », J-F Theullot, *De l'inexistence d'un devoir de mémoire*, 2005, Nantes, Pleins Feux.

⁴² P. Bourdieu, J.-Cl. Chamboredon, et J.-Cl. Passeron, *Le Métier de sociologue*, Paris, EHESS, 2006, p. 37.

La particularité d'un tel objet de recherche vient ainsi du fait que le discours scientifique l'a *situé* en lui donnant un passé sans pour autant provoquer de coupure épistémologique à l'égard de ce sens commun⁴³. Pour les raisons déjà mentionnées (acteurs scientifiques eux-mêmes engagés dans un débat public sur le *devoir de mémoire*), ce discours d'autorité est même venu participer à la construction d'un savoir, par conséquent prétendu savoir scientifique. Le savoir partagé sur l'origine du *devoir de mémoire* a permis aux membres d'une communauté (historienne, scientifique, mais aussi plus large), d'identifier une « situation⁴⁴ » en partie formulée à travers cette expression de langage ainsi mise en histoire.

L'invention historique du *devoir de mémoire* à la fin des années 1990 tout comme l'enquête qui a fait apparaître son caractère rétroactif relèvent enfin d'un double mouvement intrinsèque à l'écriture de l'histoire. Celle-ci procède de l'intention incessante à joindre (les faits, les acteurs, les chaînes de causalité, les mots, les catégories temporelles). Mais, n'ayant pas à souder, elle s'ingénie à produire des écarts à l'intérieur du temps passé, établissant ainsi continuellement de l'entretemps.

⁴³ Pour cette notion de coupure épistémologique du discours scientifique vis-à-vis du *sens commun*, voir P. Bourdieu, J.-Cl. Chamboredon, et J.-Cl. Passeron, « La rupture », dans *Le Métier de sociologue*, *ibid.* p. 125-192 ; et P. Bourdieu, « La double rupture », dans *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, *op.cit.*, p. 91-97.

⁴⁴ Patrick Pharo, « Sens commun », dans Raymond Boudon, Philippe Besnard, Mohamed Cherkaoui, Bernard-Pierre Lecuyer (dir.), *Dictionnaire de la sociologie*, Paris, Larousse, 1989, p. 178.